



PV Conseil Municipal

24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame LAVOREL Joëlle, Maire.

Nombre de membres

Théorique : 14

En exercice : 14

Présents : 12

Procuration : 1

Date de convocation

16/01/2024

Présents : DECRUY Marie-Hélène, DUBOUCHET Philippe, DUPRAZ Philippe, EXCOFFIER Lionel, GUILLERMET Jérôme, JACQUET Brigitte, KARATAZ Aylin, LAVOREL Joëlle, MARTINET Sylvain, MUGNIER Joseph, NOVO-PEREZ Laurence, SAXOD Mélanie

Représentés :

EXCOFFIER Yves donne pouvoir à LAVOREL Joëlle

Excusé(s) :

LAUREAU Pierre

Absent(s) :

Secrétaire : DECRUY Marie-Hélène

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 06/12/2023

2- Décisions du Maire/informations

2.1 Compte-rendu des autorisations d'urbanisme – Jérôme

N°	Objet	Situation	Décision
DP 39/23	Panneaux photovoltaïques	50 Allée des Marronniers	Accordée 15/12/23
DP 40/23	Panneaux photovoltaïques	105 Ch. de la Colletaz	Accordée 15/12/23
DP 16T01/23	Transfert DP rénovation	137 Rte de la Fruitière	Accordée 22/12/23
DP 02/24	Installation boîtier climatisation en façade	43 Rte de la Motte	Accordée 15/01/24
DP 03/24	Panneaux photovoltaïques	292 Rte de la Motte	Accordée 15/01/24
DP 04/24	Panneaux photovoltaïques	115 Allée du Verger	Accordée 15/01/24
DP 01/24	Pergola	25 Allée des Marronniers	Refusée 22/01/24
PC 13/23	Régularisation garage existant	306 Rte de Pré Paradis	Accordé 12/12/23

2.2 Commission Bâtiments - Joseph

Eglise :

Le bureau d'architecte a procédé à une visite plus approfondie des lieux et effectué des prélèvements sur les murs intérieurs ainsi que sur le crépi extérieur. Nous attendons le résultat de ces analyses.

Auberge et Bât des ST

Il y a eu une inondation, il va falloir effectuer des travaux ainsi que le remplacement des chenaux.

Ecoles

Suite à la visite de sécurité du 20 décembre dernier, l'ensemble des prescriptions ont été levées.

2.3 Commission Communication - Mélanie

La revue municipale a été distribuée avant la fin janvier.

2.4 Périscolaire - Mélanie

Le règlement du service périscolaire doit être modifié au vu des effectifs lors du prochain conseil municipal pour être opérationnel au retour des vacances de Mars. Une communication va être faite auprès des parents.

2.5 Commission Voirie - Philippe

Le Département a accepté de mettre un panneau au niveau de Notre Dame des Voyageurs afin de prévenir les usagers de la route.

Fuite d'eau sur la route sous le cimetière, le Département est venu faire un examen des lieux, nous avons pris contact avec l'Entreprise BESSON.

La commission voirie a accepté les devis pour les aménagements suivants :

- Plateau Route de la Fruitière au niveau de l'Auberge,
- Chemin des Cortillets après avoir pris contact avec la CCG,
- Chemin de la Madeleine.

Faire des demandes de devis pour la pose de barrière vers l'ago.

3.0. Délibérations :

3.1 Portage EPF pour le local commercial – durée du portage

Par délibération n°D2023_053 en date du 6 décembre 2023, la Commune va se porter acquéreur du local commercial situé au 28 Route de Valleiry, de 96 m² cadastré parcelles A1119 – A 1121 et A 1123 – lot 5 soit 541/10 000 ème.

La Commune a demandé le soutien de l'EPF pour effectuer le portage de cette acquisition.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la durée de portage suite aux différents simulations proposées par l'EPF.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal :

FIXE la durée de portage à 7 ans avec remboursement par annuités.

7 ans avec remboursement par annuités									
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL
Remboursement du capital	0	34 729 €	34 729 €	34 729 €	34 729 €	34 729 €	34 729 €	34 729 €	243 100 €
frais portage HT	0	5 564 €	5 626 €	4 688 €	3 751 €	2 813 €	1 875 €	938 €	26 255 €
Tva		1 313 €	1 125 €	938 €	750 €	563 €	375 €	188 €	5 251 €
total dû par an	0	42 605 €	41 480 €	40 355 €	39 229 €	38 104 €	36 979 €	35 854 €	274 606 €

AUTORISE Madame le Maire à signer la promesse de vente ainsi que la convention de portage.

3.2 – Restes à réaliser 2023

Madame le Maire, en charges des finances présente à l'assemblée l'état des restes à réaliser de l'exercice 2023, qui apparaîtront en report dans la section d'Investissement du Budget Général de l'exercice 2024.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal :

Dépenses			
CHAPITRE 20	Immobilisations Incorporelles	31 000.00 €	
202	Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	21 000.00 €	Devis EFU : 10 800.00 €
2031	Frais d'études	10 000.00 €	
CHAPITRE 21	Immobilisations Corporelles	409 707.05 €	
2111	Terrains nus	25 000.000 €	
2116	Cimetière	10 000.00 €	
21351	Installations générales – bâtiments	235 000.00 €	
2151	Travaux de voirie	36 000.00 €	Devis Eiffage : Madelaine : 13 569.00 € Cortillet : 40 788.00 € Plateau Rte de la Fruitière : 40 566.00 €
2152	Installations de voirie	33 000.00 €	
21531	Réseaux adduction d'eau	1 418.05 €	Devis Besson PI Rte de la Motte
21534	Travaux Electrifications	25 889.00 €	Travaux du SYANE
21561	Matériel Roulant	12 000.00 €	
2157838	Autres matériels et outillage de voirie	4 400.00 €	
21578	Autres matériels techniques	7 000.00 €	
21831	Matériel informatique scolaire	6 000.00 €	Devis Syane : 8 269.36 €
21838	Autres matériel informatique	5 000.00 €	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000.00 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	7 000.00 €	Devis Vachoux radar : 5 192.40 € Devis API poste à souder : 2 542.80 €
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	925 646.83 €	

2313	Constructions (en cours)	400 000.00 €	Travaux de l'Eglise
2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	525 646.83 €	Travaux sécurisation Rte de la Motte et Rte de la Croix Biche
TOTAL		1 366 353.88 €	

ADOPTE l'état des restes à réaliser ci-dessus.

3.3 – Local commercial – rdc de la Mairie

Le local loué à Monsieur THOMAS a été libéré le 31/12/2023. Nous avons reçu une demande de la part des Fées-lé du local pour louer ce local, afin de leur permettre de diversifier leur activité.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette demande ainsi que fixer le loyer et autoriser à fusionner les 2 loyers.

Le Conseil Municipal :

ACCEPTE la demande faite par LES FEES-LE DU LOCAL,

FIXE le nouveau loyer de 572.00 € HT soit 686.40 €TTC pour les locaux à compter du 1^{er} mars 2024

3.4– Prise en charge des frais de crèche de l'enfant et d'obsèques– D2024 004

Le Conseil Municipal propose que le CCAS se charge du dossier et prenne la décision de l'aide à fournir.

4 - Divers

SIPV :

La Commune de Viry n'a pas signé la convention de la Maison de Santé, la Commune souhaite avoir sa propre maison de santé tout en continuant de financer le projet intercommunal. La part de la Commune de VERS pour l'année 2024 est de 11 000.00 €.

Police Municipale : un 3^{ème} agent doit arriver courant le mois de mars, il reste toujours un poste ouvert.

La première pierre pour la construction de la nouvelle Gendarmerie est prévue en mars 2026.

La maison pour accueillir le centre ado a été achetée les travaux sont prévus en 2025.

Fin de séance à 23h10 – Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 7 février 2024 à 20h00.

